

[FORMATRICES ET FORMATEURS]



Pour l'EPS aussi, former est fondamental

Si les missions de formation ont été objets de discussions dans le cadre du Grenelle, c'est pour aller dans le sens d'une dénaturation et de leur inscription partielle dans la voie hiérarchique, voulue par le ministère. Côté revalorisation, la situation indemnitaire des CPC devrait s'améliorer avec 500 € brut par an, mais rien pour les PEMF. Pourtant, organisations syndicales et ANCP&AF se sont exprimés à cette rentrée dans une tribune commune afin d'alerter sur les conditions d'exercice dégradées des formateurs et formatrices par une surcharge de travail en particulier. Pas étonnant dès lors que de plus en plus de postes restent vacants, pour des missions peu reconnues.

Leur rôle auprès des PE est pourtant très important, notamment pour les accompagner dans leurs pratiques pédagogiques en EPS, qui constitue clairement pour Stéphane Thépaut « une discipline scolaire, au même titre que les autres, qui participe de la formation globale et polyvalente de l'enfant. ». Maîtriser cette discipline implique un accompagnement de qualité, assuré par les formateurs et formatrices. C'est l'objet du dossier de ce SNUinfo.

DOSSIER

« L'EPS, au-delà des fondamentaux »
p.3 à 6

SOMMAIRE

- 2** Les missions de formation au cœur du Grenelle
Indemnité des CPC en hausse. PEMF oubliés
Attractivité
L'ANCP mène l'enquête
- 3** « L'EPS, au-delà des fondamentaux »
EPS et formation
- 4** L'EPS : un véritable enseignement pour construire une culture commune
- 5** Les mécanismes qui font sortir l'EPS de l'école
Entretien : EPS Enjeux et perspectives
- 6** Rôle de l'EPS à l'école primaire
- 7** Vers des écoles académiques de formation
- 8** Fonctionnement de l'école : quelle direction ?
UDA
Les guides Blanquer érigés en documents officiels ?

Les missions de formation au cœur du Grenelle

Si CPC et PEMF font face à une surcharge de travail, des conditions de travail dégradées et une dénaturation de leurs métiers, ce n'est pas pour ces raisons que le ministère a fait du dossier des formateurs et formatrices du premier degré un des sujets importants du Grenelle de l'Éducation.

Lors de l'annonce de ses arbitrages le 26 mai dernier, Jean-Michel Blanquer indiquait souhaiter « répartir les évaluations d'établissements sur tous, IPR, IEN et CPC ou CMI2D, pour créer une culture partagée de l'évaluation » ainsi que « impliquer davantage [les CPC] dans le pilotage pédagogique » et « pour ceux qui le souhaitent, mieux se préparer à s'engager dans des fonctions d'encadrement. »

Les groupes de travail qui ont suivi ont permis d'éclairer un peu mieux la volonté ministérielle : si l'administration entend « réaffirmer la primauté de leur mission de formation et d'accompagnement des enseignants et des équipes », elle indique aussi vouloir « permettre à ceux qui le souhaitent de s'impliquer davantage dans le pilotage pédagogique en vue de s'engager dans des fonctions d'encadrement. ». Cette mesure transformerait radicalement la fonction des CPC, en incitant les personnels à faire ce choix pour créer une nouvelle hiérarchie intermédiaire.

La mission de formateur et formatrice du premier degré risque une dénaturation profonde. Avec son inscription partielle dans la voie hiérarchique, elle participera d'un contrôle plus important des pratiques enseignantes par l'institution, plutôt que d'œuvrer au renforcement de la professionnalité des PE.

Indemnité des CPC en hausse. PEMF oublié-es

Dans le cadre d'un groupe de travail faisant suite au Grenelle de l'Éducation, le ministère a pris l'engagement d'augmenter de 500 € bruts l'indemnité annuelle de fonction des conseillers pédagogiques du premier degré, la portant ainsi à 1500 € à compter du 1er janvier 2022. Cette prime s'ajoute à la NBI de 23 points (1518 €) attribuée depuis 2014. Nul doute que les mobilisations dans de nombreux départements ont commencé à porter.

Les PEMF n'ont fait l'objet d'aucune annonce de revalorisation de leurs indemnités. Pour mémoire, celle dite de fonctions s'élève à 1250 €.

Portant la nécessité d'une égalité de traitement de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale, le SNUipp-FSU est intervenu pour pointer la nécessité de revaloriser les PEMF et d'attribuer à l'ensemble des formateurs et formatrices les primes et indemnités dont ils et elles sont aujourd'hui toujours exclues : ISAE, REP et REP+, équipement.

Attractivité

Alors même qu'organisations syndicales et ANCP&AF s'expriment en cette rentrée dans une tribune commune afin d'alerter sur les conditions d'exercice dégradées des formateurs et formatrices, le ministère répond à la surcharge de tâches et à la perte de sens en dévoilant sa volonté de renforcer les équipes autour des IEN. Dans les groupes de travail ministériels « Esprit d'équipe », l'orientation qui ferait des CPC des adjoint-es hiérarchiques se précise. Une dénaturation de la fonction des CPC qui induirait au contrôle de conformité, aux RDV de carrière, les éloignant toujours plus des missions d'accompagnement individuel et collectif et d'aide à la construction de la professionnalité. Nombre de CPC ont « rendu leur tablier » en fin d'année scolaire. Et ce ne sont pas les annonces d'une éventuelle revalorisation – car rien n'a été budgétisé lors des conclusions du Grenelle- qui stopperont cette tendance. Dans certains départements la situation est critique. En Seine-Saint-Denis par exemple 22 postes sur les 126 de conseiller-es étaient restés vacants à l'issue du premier mouvement. Dans le Var 18 sur 55 ont renoncé. En Ille-et-Vilaine, 12 ont préféré demander un autre poste. Ce sont ainsi au total plus d'une centaine de postes qui seront pourvus par des enseignant-es non titulaires d'un CAFIPEMF. Un « manque à gagner » certain pour les enseignant-es et pour les élèves.

L'ANCP mène l'enquête

L'ANCP&AF a l'an passé réalisé une enquête à destination des formateurs et formatrices. L'association a reçu 151 réponses. Si les interrogé-es ne sont que 16% à considérer avoir peu de marge d'autonomie, ils et elles sont en revanche 94% à évaluer comme trop lourde leur charge de travail et 67% à penser que leurs conditions de travail se sont dégradées. 33% estiment que leur moral est mauvais. Enfin les questions abordant le sens des missions et la reconnaissance amènent la preuve que les formateur-trices s'interrogent fortement : 76% s'estiment pas ou peu reconnu-es, et 31% ne trouvent peu ou pas de sens au travail réalisé.

L'EPS, au-delà des fondamentaux



Après les JO, L'EPS semble revenir sur le devant de la scène... mais qu'en est-il vraiment ? Les réformes de la formation initiale et du CAFIPEMF, la disparition des postes de CPC-EPS dans de nombreuses circonscriptions, montrent bien que l'EPS n'est pas réellement considérée comme « fondamentale » à l'école. Et les labels et autres initiatives vont plutôt dans le sens d'un brouillage des rôles et des missions organisant l'externalisation de la discipline, sous couvert « d'alliances éducatives ». Pourtant, l'EPS est indispensable à la culture commune à laquelle ont droit tous les élèves : des points d'appui existent.

La crise sanitaire a mis en évidence le besoin d'activité physique pour toutes et tous, c'est un enjeu de santé publique et de réduction des inégalités. D'ailleurs, l'Organisation mondiale de la santé recommande 1 heure d'activité physique par jour pour les 6-11 ans, et 3 pour les moins de 5 ans. Si l'école a un rôle primordial à jouer en ce sens avec l'enseignement obligatoire de l'éducation physique et sportive (EPS) et le sport scolaire (USEP), qu'en est-il réellement au-delà des slogans et des « nombres cibles » ?

Première question, la manière dont l'EPS est réellement traitée dans l'école. Avec la dernière réforme, le volume d'heures de formation initiale

a chuté de 50%. Il n'y a plus de CPC-EPS dans chaque circonscription... L'EPS est donc, de fait, victime du resserrement sur les « fondamentaux » opéré par le ministre de Jean Michel Blanquer, « lire, écrire, compter, respecter autrui ». Une réalité masquée par une communication tous azimuts avec en particulier des slogans comme « bouger 30mn par jour », et le label « Génération 2024 »... S'agissant du slogan « bouger 30 minutes », sur quel temps le décliner ? S'il est important de faire à l'EPS toute la place qui lui est due, celle de troisième discipline en termes de volume horaires, on ne peut confondre le fait de « bouger » et celui de pratiquer l'Éducation physique et sportive. Le grand public assiste aujourd'hui à la diffusion d'images d'un ministre « bougeant » à l'école d'une part, comme si l'EPS n'était pas constituée de savoirs et de compétences nécessitant des apprentissages structurés, participant à tous les sports imaginables en dehors de l'école d'autre part, de la boxe à l'alpinisme.

Autre question, la manière dont de nombreuses initiatives ministérielles organisent à bas bruit un transfert de l'EPS vers l'extérieur de l'école, avec la conséquence de creuser les inégalités en faisant dépendre ces initiatives des ressources locales. Or l'école étant obligatoire, elle a une responsa-

bilité particulière en termes de transmission de patrimoine, de valeurs, de connaissance et de compétences qu'elle doit assumer, pour toutes et tous, sur tout le territoire. Ainsi, l'aïssance aquatique (AAQ), organisée dans le temps scolaire, après l'école ou pendant les vacances, et le savoir rouler à vélo (SRAV) deviennent des « fondamentaux » qui nécessiteront un partenariat Education nationale, collectivités locales et secteur associatif. Les élèves ont la possibilité de faire valider leur attestation hors de l'école.

Les diverses initiatives, qui visent le renforcement des « alliances éducatives », organisent un brouillage des rôles, mais aussi de ce qu'est l'EPS qui ne peut se confondre ni avec le simple fait de se dépenser, ni avec les objectifs des clubs sportifs. Les conseillères et conseillers pédagogiques EPS ont un rôle important à jouer, pour aider les PE à donner toute sa place à l'EPS à l'intérieur même du temps scolaire.

EPS et formation

L'épreuve du nouveau CRPE, version 2022, minimise fortement les contenus d'apprentissage en EPS. Dans les maquettes de Master MEEF, les horaires dédiés à l'EPS ont été réduits, passant en quelques années de 100 heures à 50h, et parfois même à 24 heures dans certains INSPE. La spécialité EPS du CAFIPEMF ne pourra être obtenue qu'au bout de 3 ans comme la nouvelle réforme le stipule. Depuis 2015, la circulaire sur les missions ne précise plus l'obligation d'avoir un CPC EPS par circonscription. La conséquence est qu'aujourd'hui, nombres de circonscriptions ne comptent plus de CPC EPS. La priorité donnée aux plans de formation maths et français empêche les CPC de mener un vrai travail d'accompagnement en EPS. Le SNUipp-FSU porte le projet d'une formation suffisamment dotée pour permettre aux enseignant.es d'être réellement concepteurs et conceptrices de leurs pratiques.



L'EPS : un véritable enseignement pour construire une culture commune

Longtemps réduite à une simple question d'activité physique, l'EPS est actuellement la troisième discipline en nombre d'heures hebdomadaires dédiées. Pour autant, peut-elle se résumer à la pratique de divers sports, comme le laisse penser le ministre de l'Éducation Nationale ou bien à la représentation de « faire un peu de place au corps et au besoin de bouger après des heures passées assis » ?

Non, il s'agit bien d'une véritable matière d'enseignement qui a des savoirs propres à transmettre. Car même si elle peut concourir à développer des compétences transversales pour former « un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué » ainsi qu'indiqué dans les programmes, en aucune façon elle ne peut être réduite à ces acquisitions en matière de santé, de citoyenneté, de socialisation, qui tendraient à lui donner une dimension uniquement hygiéniste et sanitaire ou sociale. L'EPS nécessite des apprentissages et des savoirs-faire particuliers : moteurs, méthodologiques, sociaux et langagiers. Comme dans toutes les disciplines, l'EPS doit permettre des transformations, des apprentissages stabilisés en confrontant les élèves aux objets culturels que sont les activités physiques et sportives. Cela passe nécessairement par une pratique réflexive et une acquisition de compétences motrices spécifiques.

L'EPS confronte les élèves à l'étude des activités physiques et sportives pour les doter de pouvoirs d'agir, de capacités à penser leur activité, à apprendre ensemble, et contribuer ainsi à leur éducation globale. Les « savoirs fondamentaux », définis par le ministre comme « lire, écrire, compter et respecter autrui », sont aux antipodes de la conception de la culture commune portée par le SNUipp-FSU. Ils limitent de fait, pour certains élèves, majoritairement issus des milieux socialement les plus défavorisés, la formation à l'acquisition de « fondamentaux » et de quelques compétences sociales et civiques « transversales ». Hiérarchisant les disciplines, ils n'ouvrent pas vers la culture et vers une poursuite ultérieure de formation.

Enseigner l'EPS à tous les niveaux de l'école, pour tous les élèves, implique un important travail didactique et pédagogique, et donc une formation initiale et continue de haut niveau, une recherche dynamisée, et bien sûr des moyens.

La construction de cette culture commune est un enjeu de démocratisation scolaire et l'EPS y a sa part.

Les mécanismes qui font sortir l'EPS de l'école

L'EPS est aux prises avec les mécanismes de l'externalisation de la discipline vers le « hors temps scolaire », qui en transforme les objectifs. Ce phénomène n'est pas nouveau. Dès les années 80, le recours au local s'est imposé comme une nouvelle donne dans le domaine éducatif. Cette territorialisation / externalisation étend et complexifie les domaines de responsabilité, en brouillant les repères école / hors école, faute de précisions qu'il serait légitime de donner. Depuis la fusion des ministères de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports, la digue est ouverte. « L'acquisition de l'aisance aquatique » (AAQ) et le « s'avoir rouler à vélo » (SRAV) deviennent deux fondamentaux de l'école, validés par une attestation et qui nécessiteront le partenariat entre l'éducation nationale, les collectivités locales et le secteur

associatif. L'AAQ s'organise dans le temps scolaire, après l'école ou pendant les vacances. Pour le SRAV, les intervenant.es seront des bénévoles ou professionnels qualifiés, des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (Étaps), des animateurs jeunesse et/ou des professeurs des écoles. Quant au dispositif « 30mn de bouger quotidien » (30APQ), appelé à se généraliser, il peut également être encadré par des PE, des animateurs, sportifs ou non, des bénévoles...sur le temps scolaire. Ce développement anarchique et sans coordination ne laisse pas entrevoir pour les enseignant.es le sens et les finalités visées, sauf celle de retirer certains enseignements des programmes. Mais incontestablement, l'ouverture aux collectivités territoriales et aux clubs sportifs locaux pose la question de l'équité et des inégalités.



Voir « 20 mesures pour l'EPS et le sport scolaire »

<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/20-mesures-pour-apprendre-en-eps>

Le site EPS et Société propose des fiches APSA « testées pour vous » idéales pour des PE débutant.es
<http://epsetsociete.fr/-L-EPS-en-primaire>

Entretien :

EPS Enjeux et perspectives



Claire Pontais
responsable EPS en
primaire au Centre
EPS & société

“ Dans les écoles où l'EPS est considérée comme fondamentale, les enfants ne savent pas moins bien lire ! ”

Quels enjeux ?

Les enjeux de l'EPS vont bien au-delà du « Bouger 30 minutes par jour » prôné par le ministre. A l'école, les enfants - filles et garçons ensemble - doivent apprendre à nager, à jouer collectif, à danser, à courir vite et longtemps, à s'orienter, à faire du vélo... ceci dans des jeux ou situations qui ont du sens pour elles et eux. L'enjeu est en même temps de développer leurs habiletés motrices et d'accéder à la culture sportive et artistique de leur temps. Le rôle de l'école est de réduire les inégalités sociales, de genre, de territoires en la matière. C'est ainsi que l'EPS contribue à leur santé, en leur permettant d'acquérir une liberté de mouvement, en enrichissant leurs relations humaines, au travers de performances, de spectacles, de rencontres adaptées aux enfants et au contexte scolaire.

Quelles perspectives ?

A l'école, le temps est contraint et la pression sur les maths et le français est très forte. Cependant, dans les écoles où l'EPS est considérée comme fondamentale, les enfants ne savent pas moins bien lire ! La priorité est donc d'obtenir des équipements proches de l'école, de façon à pouvoir assurer le maximum de séances d'EPS par semaine sans perdre de temps en déplacement. La seconde est de rétablir la formation initiale et continue, et de permettre aux conseillers pédagogiques EPS d'assurer le suivi en EPS et, avec l'USEP, organiser des rencontres sur le temps scolaire.

Rôle de l'EPS à l'école primaire

Dans le premier degré les enseignant-es ont une maîtrise des savoir-enseigner issus de la polyvalence. Ils et elles sont formé-es à s'adapter aux particularités de l'âge de leurs élèves. Cette capacité permet aux PE d'enseigner l'éducation physique et sportive avec une modalité que l'on ne retrouve nulle part ailleurs. Pour Antoine Thépaut *, *les intervenants extérieurs ne maîtrisent pas cette mise en forme scolaire. Seuls les enseignants peuvent par exemple faire des liens avec l'EMC, le vivre ensemble et ont une connaissance fine de leurs élèves pour travailler les questions d'égalité filles garçons.*

Construire des liens avec l'EMC ou le vivre ensemble relève de la construction d'une mise à distance qui peut se faire par la mise en mots par les élèves de ce qu'ils font. Pendant une activité les élèves agissent. Ils agissent, mais aussi élaborent des stratégies, en discutent. En EPS, les élèves peuvent, encouragés par l'enseignant-e, verbaliser des résultats d'actions, et progresser en tenant compte des échanges. L'objectif est de mettre tous les élèves en situation de réussite.

Pour assurer cette réussite, l'enseignant-e doit expliciter les critères qui permettent de l'évaluer. Antoine Thépaut note qu'il ou elle reste souvent dans l'implicite. Par exemple un nombre de paniers marqués constitue une réussite visible, immédiate. Pour le ou la pédagogue l'objectif sera de dégager d'autres critères afin d'identifier si l'élève est en échec ou en réussite. Si les critères de réussite sont insuffisamment explicites, l'élève risque d'être renvoyé à lui-même et ne pas pouvoir s'inscrire dans une stratégie d'apprentissage. Pour ce faire, un temps de discussion devrait être anticipé afin de mieux lire et évaluer les activités. Pour le chercheur « *il s'agit de passer d'une activité spontanée au registre d'une prestation technique reproduite délibérément.* »

Pour cela, les enseignant-es doivent avoir bénéficié d'une formation solide. Antoine Thépaut soutient que « *l'EPS est clairement une discipline scolaire, au même titre que les autres, qui participe de la formation globale et polyvalente de l'enfant.* ». Maîtriser cette discipline implique un accompagnement de qualité. Les CPC en EPS ont pendant des années assuré ces missions en accompagnant les enseignant-es au plus près du terrain. Au fur et à mesure des années les CPC ont vu leurs missions se transformer ; sécurité, climat scolaire, plans de formation maths français, recrutement d'AVS... Avec la circulaire de 2015 sur les missions des CPC stipulant qu'il n'y avait plus d'obligation de CPC EPS en circonscription, les postes sont devenus des postes de CPC généralistes et de nombreux titulaires ont préféré abandonner des missions trop éloignées de l'EPS. Le recentrage des missions des CPC EPS doit se faire prioritairement sur l'EPS, le sport scolaire et les relations avec les partenaires en accordant un soutien plus fort à l'USEP.

Pour cela il faut rendre à nouveau obligatoire la présence d'un CPC EPS par circonscription et accorder la possibilité de passer un CAFIPEMF EPS dès la première année et non au bout de la 3ème comme le stipule les nouveaux textes aujourd'hui.

**Antoine Thépaut est maître de conférences à l'Université de Lille et spécialiste de la didactique de l'EPS. Il est également membre du laboratoire Théodile-Cirel et développe des recherches en didactique comparée*



Vers des écoles académiques de formation



C'est un des douze engagements du Grenelle de l'Éducation que de « faciliter l'accès à une formation continue davantage diplômante ». Dans ce cadre, le ministère a lancé un appel d'intérêts pour que les Académies mettent en place des nouvelles Écoles Académiques de la Formation (E AFC).

Ces nouvelles instances, placées au côté du Recteur, ont vocation à prendre en charge « le pilotage et l'animation de l'ensemble de la politique de formation académique ». Associant l'INSPE et le réseau Canopé de l'académie, elles seront sous la responsabilité d'un directeur, formé par l'Institut des Hautes Études de l'Éducation et de la Formation (IH2EF), qui assurera par ailleurs la formation des chefs d'établissement, des inspecteurs de l'éducation nationale, et des emplois de haut encadrement. Ouvertes officiellement au 1er janvier 2022, elles auront la charge du déploiement du nouveau schéma directeur de la

formation continue des personnels de l'éducation nationale pour 2022-2025, qui paraîtra en décembre.

Ces EAFC étant encore en phase de préfiguration dans les académies, leurs modalités d'organisation, d'intervention, l'incidence qu'elles auront sur les métiers de formateurs et formatrices restent encore dans le flou, comme les moyens qui leur seront alloués.

La façon qu'a Jean Michel Blanquer de considérer la formation continue des enseignant-es est marquée par une forte verticalité, afin d'imposer ce qu'il juge être « les bonnes pratiques ». Formatrices et formateurs, enseignant-es payent le prix d'une conception du métier faisant des personnels les répétitrices et répétiteurs de dispositifs conçus par d'autres.

Les EAFC seront-elles un outil pour rompre avec cette conception verticale de la formation ? Leur positionnement au niveau académique, le fait que leurs

directeurs seront formés dans les mêmes lieux que le haut encadrement du ministère n'invitent pas à l'optimisme. Et l'absence de visibilité sur les budgets débloqués pour la formation continue paraît de mauvais augure, alors que Canopé a vécu en 2020 une baisse de subvention de 3 millions d'€ et la suppression de 47 postes.

Investir dans la formation continue est essentiel pour améliorer le service public d'éducation. Loin d'un renforcement de la verticalité de son pilotage, il faut qu'elle soit à la main des formateurs et formatrices, et des enseignant-es de terrain.

ZOOM

FC : nouveau schéma directeur

Alors que les EAFC commencent à être préfigurées dans les académies, le nouveau schéma directeur de la formation continue pour les années 2022-2025 ne sera présenté aux organisations syndicales que début novembre.

Le précédent, couvrant la période 2019-2021, s'était assigné comme objectif « de développer les compétences professionnelles [des personnels] par une formation qui réponde à la fois à leurs demandes et aux besoins de l'institution ».

Si « les besoins de l'institution » ont pris une place importante par une multiplication des injonctions ministérielles, l'absence de prise en compte des demandes des personnels reste la norme. De l'aveu même de l'administration, le ministère s'est montré incapable d'en organiser la collecte.

À quand une formation continue répondant vraiment aux besoins des personnels ?

Fonctionnement de l'école : quelle direction ?

Le projet d'imposer un maillon hiérarchique dans l'école est aujourd'hui présenté comme « innovant », voire « disruptif » si l'on se réfère aux propos du président de la République à Marseille. Pourtant, quelle vieille lune ! Celui des maîtres-directeurs a été abandonné en 1987 après la mobilisation de la profession, celui des EPEP en 2007, celui des EPLESF en 2019... Mais pourquoi un tel acharnement ? Le ministère actuel se caractérise par la volonté d'un contrôle strict des pratiques enseignantes, pilotées par les évaluations nationales standardisées et resserrées sur des « fondamentaux » dont on sait qu'ils creusent les inégalités¹. Pour parachever la mise sous tutelle des métiers, un maillon hiérarchique dans l'école est nécessaire... de même qu'il est nécessaire d'entraîner les formatrices et formateurs du 1er degré vers des fonctions d'encadrement, comme le prévoit le Grenelle.

Ce choix politique, rejeté par la profession y compris dans les enquêtes ministérielles, ne répond en rien aux besoins de la direction d'école : aide administrative, temps, formation, fin des injonctions bureaucratiques chronophages et induisant une perte de sens... Le SNUipp-FSU agit à tous les niveaux pour empêcher une bascule historique qui nuirait à tou-tes, des directrices et directeurs, aux formatrices et formateurs et aux adjoint-es.

¹ Les notes de la DEPP montrent que les écarts de résultats entre les élèves de REP+ et les autres s'aggravent, au-delà des effets de la seule crise sanitaire. Cf : le recto-verso du SNUipp-FSU de septembre 2021 « Évaluations nationales. Garder la maîtrise des pratiques pour lutter contre les inégalités scolaires »

UDA

Du 22 au 24 octobre s'est tenue la 20ème Université d'automne du SNUipp-FSU (UDA). Moment privilégié d'échanges entre la profession et la recherche, ces trois jours ont permis réflexions, mises en commun et partages. Une vingtaine de chercheurs et chercheuses ont apporté leur expertise et fait état de leurs travaux. Chaque conférence a été suivie d'un échange avec les participant-es. L'occasion d'aborder les problématiques du métier et de l'école. Avec un fil conducteur : comment agir pour une école d'après, qui romprait avec la compétition scolaire et permettrait à tous les élèves de s'appropriier les outils intellectuels et culturels qui donnent prise sur le monde. Pour le SNUipp-FSU, l'école d'après s'inscrit dans le monde d'après : il s'agissait pour cette UDA d'ouvrir des fenêtres sur des problématiques déterminantes pour le monde dans

lequel vivront les citoyen-nes de demain, comme l'urgence écologique et sociale ou la laïcité.

Bernard Lahire a ouvert l'université avec son intervention sur les inégalités scolaires. Jean-Louis Bianco et Nicolas Cadène ont animé une conférence débat sur les questions de laïcité. Des conférences sur des questions disciplinaires se sont succédé : géographie avec Xavier Leroux, écrit avec Nathalie Bonneton ou langage à la maternelle avec Véronique Boiron. D'autres ont permis de s'arrêter sur les questions sociétales comme l'écologie traitée par Alix Cosquer, le numérique par André Tricot, l'école inclusive par Alexandre Ployé. Ont également participé à cette université Claire Pontais (EPS), Christophe Joigneaux et Christine Passerieux (maternelle) Patrick Picard (formation) Marc Bablet et Marc Douaire (Education Prioritaire), Yves Reuter (pédagogies différentes). Trois jours de réflexion collective restitués par Laurence De Cock dans une conférence de clôture.

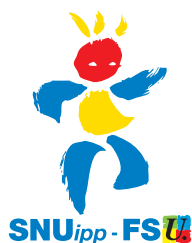
Les guides Blanquer documents officiels ?

Jean Michel Blanquer a fait du contrôle des pratiques enseignantes un des marqueurs de sa politique. Ainsi, en marge des aménagements aux programmes de l'élémentaire et à la réforme de ceux de la maternelle, il a procédé à la publication de 5 guides : pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle, préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle, enseigner les nombres, le calcul et la résolution de problèmes au CP et enseigner la lecture et l'écriture au CP et au CE1. Loin de faire état des consensus établis par la recherche sur les sujets qu'ils traitent, ces guides témoignent des obsessions du ministre à défendre des « bonnes pratiques » qui n'ont pour la plupart pas fait la preuve de leur efficacité, voire conduit à une augmentation des inégalités d'apprentissage.

En cette rentrée, ces guides, conformément à la circulaire de rentrée, « seront d'ailleurs remis à tout nouveau professeur des écoles à compter de la rentrée 2021 », érigés ainsi en document quasi-officiel.

Il n'est pas acceptable que les enseignant-es débutant-es n'aient comme seul horizon pédagogique les partis-pris idéologiques du ministre, aidé en cela par le CSEN. Enseigner est un métier qui s'apprend. Cela implique d'offrir aux PE en début de carrière l'ensemble des savoirs sur le métier issus de la recherche et de la pratique, pour qu'elles et ils puissent œuvrer, dans le cadre des programmes et du respect de la liberté pédagogique, à la réussite de toutes et tous.

Rejoignez-nous !
adhérer.snuipp.fr
 Une autre école est possible...
 SNUipp FSU 1^{er} syndicat des écoles F.S.U.



► DIRECTEUR DE PUBLICATION : Jean-Pierre Clavere ► RÉDACTION : Adrien Martinez, Marie-Rose Rodriguez Martins, Rachel Schneider ► CONCEPTION GRAPHIQUE, RÉALISATION & IMPRESSION : L'IMPRIMERIE Encore ► PRIX DU NUMÉRO : 0,80 €

SNUIPPINFOS

Publication nationale trimestrielle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
 CPPAP 0924S05288 ISSN 0183-0244 | 128 boulevard Blanqui, 75013 Paris | 01 40 79 50 00 | snuipp@snuipp.fr